



Agence du revenu du Québec

Volume 1 no 7 - 29 juin 2016

Négociation à Revenu Québec

État d'avancement au 28 juin 2016

Depuis le 27 mai 2016, date de parution du dernier Info-Négo, vos représentants à la table de négociation ont rencontré la partie patronale à deux reprises soit les 8 et 14 juin. Lors de ces rencontres, ils ont discuté du dépôt patronal du 4 mai 2016, comme demandé par l'employeur.

Votre comité de négociation a constaté que le dépôt patronal représentait une répétition des clauses-remorques du SPGQ - Fonction publique, déjà proposée, à laquelle s'ajoutait l'ensemble des clauses sur lesquelles les parties se sont entendues à la table de négociation. Votre comité de négociation a réitéré à l'employeur qu'il ne pouvait accepter ces clauses remorques puisqu'elles constituent des reculs de nos conditions de travail actuelles.

De longues discussions à propos du chapitre 9 de la convention collective, qui traite du règlement des griefs et de leur arbitrage, ont également eu lieu. Celles-ci se sont avérées constructives et nous espérons qu'elles pourront éventuellement déboucher sur un accord mutuel.

Vos représentants à la table de négociation ont rappelé à l'employeur que, pour permettre des discussions utiles sur certains sujets, ce dernier devait nous fournir les informations suivantes:

- les estimations quant aux économies générées par la diminution du nombre de jours de maladie de 12 à 10 par an;
- les estimations quant aux économies générées par l'augmentation de l'âge de retraite;
- les augmentations salariales pouvant découler de l'exercice de classification.

L'employeur nous a informés qu'il s'attendait à recevoir des informations à ce sujet à compter du 23 juin et qu'il prévoyait être en mesure de nous transmettre le tout d'ici le 31 juillet prochain.

INFO-NÉGO

DERNIÈRE HEURE!



Les parties ont convenu de travailler chacune de leur côté pendant la période estivale et de reprendre les rencontres, le plus tôt possible, vers la fin d'août ou au début de septembre. Pour votre comité de négociation, les travaux de cet été consisteront principalement à analyser les données monétaires qui lui seront communiquées et de réviser les textes sur lesquels il y a des ententes.

Les deux parties ont, par ailleurs, convenu de demeurer disponibles pour une reprise plus rapide des rencontres si l'employeur manifeste de l'ouverture sur les sujets à incidence monétaire.

Votre comité de négociation de l'unité Revenu Québec,

Christian Thériault, porte-parole

Bruno Jean

Martine Lefavre

Martin Pinault

Yves Morin